

Foreign language training

9. Personnel assignment divisions have established, in consultation with geographic bureaus, the level of foreign language proficiency required for positions abroad. Every effort will be made to provide the necessary language training prior to departure. Officers are also encouraged to indicate whether they are interested in longer term intensive training (Japanese, Mandarin, Korean, Arabic or Russian) and to discuss how this could be linked to an eventual posting. Language aptitude test results will be one of the factors taken into consideration in the selection of candidates for foreign language training for periods of six months or more.

Consultation with the assignment division

10. Officers at Headquarters, or those planning to be in Ottawa on temporary duty or leave, may wish to arrange meetings with their assignment division to discuss postings in more detail.

11. This Circular Document expires April 1, 1994.

Formation en langue étrangère

9. Les directions d'affectation, en collaboration avec les bureaux géographiques, ont établi le niveau de compétence en langue étrangère des postes à l'étranger. Des efforts supplémentaires seront apportés afin que la formation nécessaire soit obtenue avant le départ. Les agents devraient de plus indiquer si une formation intensive à long terme (japonais, mandarin, coréen, arabe ou russe) les intéresse. Son lien avec une affectation subséquente pourra alors être discuté. Les résultats des examens d'aptitude linguistique seront un des facteurs considérés quant à la sélection des candidats qui devront subir une formation linguistique de plus de 6 mois.

Discussion avec la direction d'affectation

10. Les agents qui travaillent à l'Administration centrale ou qui prévoient venir à Ottawa pour une affectation temporaire ou un congé sont encouragés à prendre rendez-vous avec leur direction d'affectation pour discuter plus en détail des affectations possibles.

11. La présente circulaire est en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 1994.

h
Le sous-secrétaire d'État aux
Affaires extérieures



h
Under-Secretary of State
for External Affairs